



Département de la sécurité, des affaires sociales et de l'intégration
 Departement für Sicherheit, Sozialwesen und Integration

CANTON DU VALAIS
 KANTON WALLIS

Monsieur Jean-Luc Addor
 Député
 Chemin du Grand Roé 21
 1965 Savièse

Date 24 août 2012

Votre question écrite du 15 juin 2012 intitulée "Quel avenir pour la place d'armes de Sion ?"

Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite du 15 juin 2012, par laquelle vous sollicitez des informations sur les démarches entreprises auprès du Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour proposer d'affecter les casernes de Sion à un centre de formation dans le domaine de la protection de la population. Il nous charge de vous répondre comme il suit.

Le Conseil d'Etat est très attentif à l'évolution de la présence militaire en Valais. Il la souhaite et cherche même, dans certains domaines, à la renforcer. C'est le cas, entre autres, pour les casernes de Sion.

Aujourd'hui, les casernes ont un taux d'occupation réduit (moins de 40%); elles sont essentiellement occupées par les écoles de sous-officiers supérieurs.

Conscient des risques d'un regroupement des écoles de cadres dans le futur plan de stationnement de l'Armée, le Gouvernement valaisan a donc formulé des propositions concrètes au Chef du DDPS par le biais d'un rapport qui lui a été adressé en date du 19 août 2011.

En substance, nous proposons le développement de la présence militaire sur la place d'armes de Sion et l'affectation de troupes permettant de tirer profit des synergies potentielles entre l'armée et les forces d'intervention civile (PCi, feu, office de la protection de la population – EM de conduite –, police ...).

Afin de se préparer au mieux aux situations exceptionnelles, et pourtant récurrentes, auxquelles notre canton doit faire face, il s'agit pour le Valais d'augmenter l'état de préparation de ses instances sécuritaires et d'associer l'Armée à ce perfectionnement. Il devrait en découler une optimisation de l'instruction, comme l'apprentissage d'un langage commun, de réflexes ou de techniques analogues, l'organisation d'exercices communs, dans un cadre approprié. De fait, le Valais se veut précurseur en matière de collaboration entre les organes sécuritaires communaux, cantonaux et fédéraux. A cet effet, un centre de compétence de la protection de la population serait le prolongement de la volonté de partager notre expérience en la matière et de notre politique volontariste en termes d'état de préparation. C'est ensemble, avec l'Armée, que nous souhaitons relever de tels défis.

En conclusion, cette démarche traduit notre ferme volonté et notre fort intérêt politique d'offrir des propositions concrètes à l'Armée, une visibilité accrue, des engagements réalistes, une reconnaissance du savoir-faire, des terrains d'exercices proches de la réalité, des partenaires sérieux et conscients des enjeux.

Les contacts qui ont suivi le dépôt de ce dossier, démontrent l'intérêt du DDPS pour une démarche qui s'inscrit dans la droite ligne des nouveaux concepts du réseau national de sécurité voulus par les cantons et la Confédération. Notre projet s'intègre parfaitement dans les réflexions faites par l'Armée dans sa planification d'engagement futur.

Dans ce sens, nous nous engageons effectivement pour développer une présence militaire, en Valais, dans des infrastructures qui, en l'état, sont sous-utilisées.

Nous espérons vous avoir renseigné utilement et vous prions de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de notre parfaite considération.



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire